



Pension alimentaire et Ass

Par **Gene75**, le **31/03/2020** à **17:31**

Bonjour,

Mon ex épouse a effectué une demande d'allocation de soutien familiale auprès de la CAF, pour notre fils, cette allocation lui a été attribuée pendant 2 ans. Or, celle ci vit en concubinage depuis 10 ans et ne l'a pas signalé à la CAF.

La CAF me demande aujourd'hui de leur rembourser les 2 ans d'allocations de soutien familiales que la CAF à verser à mon ex épouse.

D'une part, je suis en invalidité,

De 2, avait t elle le droit de percevoir l allocation de soutien familiale (AS), alors qu'elle vie en concubinage.

Merci pour votre réponse.